



Procès-verbal

Séance régulière du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents tenue le mardi 14 octobre 2025 à l'école Rose-des-Vents à 19 h

Présences :

Parents :	Personnel :	Public :	Autres :
Marie-Ève Olaïzola Yannick Marcotte Annie Campbell Catherine Kopec Isabelle Marleau	Martine Garceau Marie-Pier Charrette (abs.) Laurie Clermont Sonia Arnold Anabèle Alarie (abs.) Mélanie Samson (directrice) Roxanne Boulard (secrétaire)	Parent substitut : Laurence Durante Josée Pesant	Représentant de la communauté : <i>Poste vacant</i>

1. Ouverture de l'assemblée / Mot de bienvenue

Dans l'attente du point d'élection d'un(e) président(e), Mme Samson ouvre l'assemblée; il est 19 h 00.

2. Question du public

Quelques personnes sont présentes à titre de public, mais aucune question n'a été soumise aux membres.

Un rappel du fonctionnement d'une séance du conseil d'établissement est fait, de même que l'explication du point de question du public.

On explique également la présence de quelques parents et élèves, qui présenteront un point à l'ordre du jour ce soir (projet Leucan).

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

On demande l'ajout d'une discussion concernant la levée de fonds des tartes St-Donat, à travers le point 14, qui aborde déjà les levées de fonds.

Il est proposé par Mme Martine Olaïzola D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-25-26 / 001

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du mercredi 10 juin 2025

Aucune modification n'est demandée quant au procès-verbal qui avait été remis à l'avance.

Il est proposé par M. Marcotte D'ADOPTER le procès-verbal, tel que présenté, de la séance du mercredi 10 juin 2025.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-25-26 / 002

5. Présentation du projet LEUCAN

Une présentation est rendue par des élèves du groupe 401, impliqués dans le projet. Ils demandent la possibilité d'amasser des fonds, pour des enfants atteints de cancer et leurs familles, via la campagne des tirelires virtuelles d'Halloween de Leucan. L'idée leur est venue à la suite de la lecture d'un livre abordant ce thème, écrit par un enfant lui-même atteint de la maladie. Le projet est chapeauté par Mmes Martine Garceau et Stéphanie Boisvert, enseignante et éducatrice en service de garde.

À ce point-ci de la rencontre, il s'agit d'un point d'informations, afin de laisser les personnes présentes pour ce point seulement quitter et l'approbation ou non du projet se fera au point 14.

6. Déclaration d'intérêt et autorisation pour la communication de renseignements personnels

Mme Samson explique en quoi consistent les deux documents et tous les membres présents remplissent les formulaires de déclaration d'intérêt et d'autorisation pour la communication de renseignements personnels, séance tenante.

7. Élection au poste de présidence et de vice-présidence du C.É.

Mme Samson explique le rôle et les fonctions du président et du vice-président.

Mme Olaïzola se propose comme candidate à la présidence et Mme Campbell se propose comme vice-présidente.

Mme Olaïzola est nommée présidente et Mme Campbell est nommée vice-présidente, toutes deux à l'unanimité.

8. Nomination d'un représentant de la communauté

On explique le rôle du représentant ainsi que les personnes qui pourraient y appliquer.

Personne n'a soumis sa candidature pour ce poste ce soir.

M. Alexandre McCabe serait l'élu municipal responsable de notre district. Les membres proposent de l'inviter à la prochaine rencontre du conseil d'établissement et ce point y sera donc reporté pour l'élection d'un représentant.

9. Élection au poste de représentant et substitut au comité de parents

On explique en quoi consiste le comité de parents, ainsi que le rôle du représentant, impliquant une rencontre supplémentaire par mois.

M. Marcotte est nommé représentant au comité de parents, à l'unanimité.

Personne ne se présente à titre de substitut au comité de parents.

10. Règles de régie interne du conseil d'établissement, budget de fonctionnement du conseil d'établissement et encadrement des fonds spéciaux

Mme Samson présente les règles de régie interne proposées : elle explique le propos de ce document et donne des précisions sur les points les plus fréquents. Aucune modification n'a été apportée quant au document adopté l'an dernier.

Concernant le budget de fonctionnement, Mme Samson nomme la somme qui y est allouée par les ressources financières du CSSMI et explique de quelle façon la somme peut être dépensée (frais de gardiennage, collations, ou encore des repas pour certaines rencontres, comme cela a été le cas dans le passé).

Il est proposé par Mme Marleau D'ADOPTER les règles de régie interne, telles que présentées.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-25-26 / 003

11. Calendrier des rencontres du C.É.

Mme Samson présente le calendrier des rencontres du conseil d'établissement prévues cette année; soit neuf rencontres tout au long de l'année scolaire. On précise qu'il est préférable de prévoir tous les moments de rencontre possibles pour s'assurer de la disponibilité de tous, mais que certaines rencontres pourraient être annulées si nous arrivons tout de même à respecter les délais de consultation.

Il est proposé par Mme Campbell, D'ADOPTER le calendrier des rencontres, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-25-26 / 004

12. Contrats de fourniture de biens ou de services

Mme Samson lit le projet de résolution aux membres et apporte des précisions sur le sujet.

Utilisation des locaux mis à la disposition de l'école

ATTENDU QUE le pouvoir donné au conseil d'établissement d'approuver l'utilisation des locaux mis à la disposition de l'école est décrit à l'article 93 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU QUE l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique* énonce que l'acte d'établissement permet de connaître l'étendue des locaux qui peuvent faire l'objet de cette approbation;

ATTENDU QUE l'article 12 du *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* indique que l'école doit prévoir un nombre de locaux suffisant pour les fins du service de garde et que les locaux, ainsi que l'équipement, le mobilier et le matériel de jeux utilisés par le service de garde doivent être en bon état, sécuritaires et adaptés aux besoins des élèves ;

ATTENDU QUE le SGC-21, écrit de gestion sur les élections municipales, provinciales et fédérales détermine les obligations des écoles en période électorale;

ATTENDU QUE l'entente municipale avec la ville de St-Joseph-du-Lac prévoit le partage de certaines infrastructures de l'école après les heures de classes et de service de garde ainsi que durant la période estivale.

Il est proposé par Mme Olaïzola de demander à la direction de l'école :

D'ORGANISER l'utilisation des locaux durant les journées de classe en tenant compte des besoins des élèves tant en classe qu'au service de garde;

DE PRÉVOIR un nombre suffisant de locaux pour répondre aux besoins du service de garde;
DE METTRE EN PLACE un système de partage des salles de classe avec le service de garde, si requis;
DE S'ASSURER que les élèves fréquentant le service de garde aient également accès au gymnase et à la bibliothèque de l'école selon un horaire préalablement établi.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-25-26 / 005

13. Suivi du budget de l'école de l'année 2024-2025

Mme Samson annonce un budget équilibré, consécutivement à la révision de ce dernier et explique de quelle façon celui-ci a pu être balancé.

14. Suivi et demandes d'utilisation des fonds spéciaux Levées de fonds Leucan et tartes St-Donat

Un tableau présentant l'état des fonds spéciaux avec lesquels nous débutons l'année scolaire est présenté aux membres. On explique que ceux-ci sont divisés en quatre catégories d'utilisation et nomme de quelles façons les sommes peuvent être dépensées, selon la catégorie où elles se trouvent.

En ce qui concerne la levée de fonds avec la compagnie Perfection, nous devons choisir entre les tartes de la boulangerie St-Donat ou des mélanges de pâte à biscuits Félix et Norton. Malheureusement, nous ne pouvons offrir les deux produits à la fois.

Il est proposé par Mme Garceau d'APPROUVER la tenue de la campagne de financement avec la vente de tartes St-Donat, avant Noël.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-25-26 / 006

À la suite de la présentation du projet de levée de fonds pour Leucan, Mme Garceau précise que les parents recevraient un lien permettant d'effectuer un don en ligne. Puisque les élèves ont été touchés par l'histoire qu'ils ont lu et sensibilisés à la cause des enfants malades, d'autres projets seront prévus dans l'année, afin d'amasser de l'argent, autrement, pour aider les familles d'enfants atteints de cancer.

Il est proposé par Mme Clermont d'APPROUVER le projet Leucan; soit la campagne de financement des tirelires virtuelles de l'Halloween.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-25-26 / 007

Une demande est faite aux membres du conseil d'établissement afin d'accorder une somme aux enseignantes titulaires, aux spécialistes et aux orthopédagogues pour les dépenses relatives aux thématiques (petites surprises, entre autres). La somme demandée représente 8 \$ par élève pour les enseignantes titulaires et 120 \$ pour les enseignantes spécialistes et les orthopédagogues qui ont une tâche à 100 %, puis au prorata du pourcentage de tâche pour celles qui en ont une à un pourcentage inférieur.

Il est proposé par Mme Olaïzola d'APPROUVER la dépense mentionnée ci-avant, à partir des fonds spéciaux.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-25-26 / 008

15. Sorties scolaires

Selon les demandes reçues des enseignantes jusqu'à maintenant, on demande aux membres d'approuver un montant maximum à ne pas dépasser, quant aux frais qui seraient chargés aux parents, afin de permettre aux enseignantes d'effectuer les réservations nécessaires à la tenue des activités.

Puisque différentes mesures budgétaires devraient permettre de couvrir des frais allant jusqu'à 30 \$ par élève, on demande aux membres s'ils acceptent de couvrir les coûts excédentaires, jusqu'à un maximum de 40 \$ par élève.

Des demandes de financement par la mesure visant à favoriser la culture à l'école ont également été faites pour quelques activités. Si ces demandes sont acceptées, nous réévaluerons pour quelles activités les frais pourront être couverts via une mesure budgétaire.

Il est proposé par M. Marcotte D'APPROUVER qu'un montant maximum de 40 \$ par élève soit chargé aux parents, pour couvrir les frais d'activités éducatives et / ou de sorties scolaires.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-25-26 / 009

Une exception est demandée pour les élèves de 6^e année, en raison d'une sortie à Ottawa, dont les coûts sont plus élevés. L'an dernier, un sondage avait été envoyé aux parents, afin de leur offrir deux propositions d'itinéraires et d'activités, à deux coûts différents. Puisque ces frais seront chargés aux parents, ils avaient ainsi l'occasion de voter pour des itinéraires avec des coûts différents et on confirmait ensuite en fonction de la majorité des réponses obtenues.

Il est proposé par Mme Kopec d'APPROUVER la sortie à Ottawa pour les élèves de 6^e année, en effectuant un sondage auprès des parents de ces élèves, pour décider du coût total de la sortie.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-25-26 / 010

16. Frais au service de garde

On présente les tarifs et frais admissibles pour relevés fiscaux des règles de fonctionnement, présentant la tarification du service de garde de notre école, après indexation au 1^{er} juillet.

Le document a déjà été déposé sur le site Internet de l'école et les parents en ont été informés via le document Info-parents du mois d'octobre.

17. Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

Mme Samson partage le document séance tenante et le présente aux membres, puisque le canevas habituel a été modifié. Elle fournit des exemples au sujet des différentes composantes.

On mentionne également que bien que le canevas a changé, le contenu présenté est le même qu'en 2024-2025. Nous serons en accompagnement des compétences socio-émotionnelles encore cette année et avec l'implantation du programme Hors-piste, un comité se penche aussi sur la mise à jour du code de vie. Le plan de lutte pourra être adapté l'an prochain, à partir du nouveau code de vie, afin d'assurer une cohérence.

L'évaluation du plan de lutte 2024-2025 et le plan de lutte 2025-2026 seront déposés sur le site Internet de l'école et les parents en seront informés via le prochain document Info-parents (novembre).

Il est proposé par M. Marcotte D'ADOPTER le plan de lutte, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-25-26 / 011

18. Rapport des enseignants

Une épluchette de blé d'Inde a eu lieu le 5 septembre dernier et ce fût très apprécié de tous, une fois de plus.

Le cross-country de Blainville a eu lieu le 3 octobre dernier pour des élèves de 5^e et 6^e année; ils ont été acclamés à leur retour à l'école. Le cross-country de l'école a eu lieu le 9 octobre et malgré la température plus froide, tout s'est bien déroulé.

Le premier défi du comité Harmonie est en cours, pour une durée de six semaines, où les élèves accumulent des pièces de casse-tête, afin d'atteindre une activité récompense pour l'ensemble des élèves. La règle travaillée lors de ce défi est « *je respecte les autres en gestes et en paroles* ».

Les premières communications sont maintenant disponibles pour consultation par les parents via le portail Mozaïk.

Un comité environnement a été formé cette année; où le compost et le recyclage sont des thèmes pour lesquels des réflexions ont été amorcées. Plus d'informations à venir à ce sujet.

Les classes d'adaptation scolaire 922 et 923 ont fait une sortie aux pommes, au verger Lamarche, situé devant l'école, où des parents bénévoles ont accompagné les enfants.

Les groupes 921 et 401 ont décidé de réaliser un projet de décoration de citrouilles ensemble, sous le thème des chatons. Les élèves du groupe 401 pourront ainsi aider ceux du groupe 921, puisque ce sont des élèves de 1^{re} et 2^e année.

19. Rapport de la représentante du service de garde

Le taux de présence est très élevé en après-midi au service de garde (presque une centaine d'élèves).

Une période de lecture à la bibliothèque est maintenant offerte aux élèves de 4^e à 6^e année qui le désirent le vendredi midi.

Les élèves du service de garde participeront au projet la grande lecture partagée le 23 octobre prochain, de 15h00 à 15h30.

Plusieurs élèves sont inscrits à la journée pédagogique du 29 octobre prochain, dont la plupart iront en sortie; tandis que les autres vivront des activités à l'école.

Des sacs à souliers seront offerts aux élèves; ils ont été commandés avec le logo de l'école Rose-des-Vents et seront décorés par les élèves au service de garde. Ils seront toutefois remis au dîner, car tous les élèves en recevront un.

20. Rapport de la direction

Nous avons débuté l'année avec une équipe complète et stable (peu de mouvements de personnel).

La semaine québécoise du TDL (trouble développemental du langage) aura lieu du 20 au 26 octobre et puisque nous accueillons plusieurs élèves ayant un trouble de ce type; avec trois classes spécialisées de type langage et des élèves en classe régulière également, nous enverrons des informations aux parents, afin de les sensibiliser aux défis que cela peut apporter.

Vous recevrez une communication en lien avec l'Halloween, portant sur les consignes de sécurité et les activités à venir. Entre autres, il y aura une nouveauté à notre école; soit une partie de cachette dans l'école. Cette activité sera la récompense du premier défi du comité Harmonie et se déroulera le 30 octobre. Les élèves seront invités à porter des vêtements aux couleurs de l'Halloween lors de cette journée (mauve, orange ou noir).

Le 31 octobre sera la journée de l'Halloween, où les élèves pourront revêtir leur costume et où nous pourrons tous les observer lors de la parade. Une activité de Bingo sera également organisée lors de cette journée.

Des parents bénévoles nous donnent présentement un coup de main pour la préparation des livres achetés l'an dernier, afin qu'ils puissent être retournés dans les classes.

Les parents bénévoles ayant mentionné leur intérêt pour aider à l'organisation lors de la journée des photos scolaires, seront contactés sous peu.

21. Rapport du représentant du comité de parents

Étant donné que le poste de représentant était en élection ce soir; aucune information à reporter à ce point.

22. Rapport de la représentante de l'OPP

Aucune information à rapporter pour le moment; la première rencontre des membres de l'OPP aura lieu le jeudi 16 octobre.

23. Rapport de la représentante de la communauté

Sans objet, puisque personne n'a été élu à ce poste pour le moment.

24. Correspondance

Aucune correspondance à remettre.

25. Autres points

Aucun autre point.

26. Prochaine rencontre / levée de l'assemblée

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 11 novembre 2025, à 19 h.

La présidente, Mme Olaïzola, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par Mme Garceau DE LEVER la séance à 20 h 57.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-25-26 / 012

La présidente
Marie-Ève Olaïzola

La directrice
Mélanie Samson

La secrétaire
Roxanne Boulard